

Déclaration d'appel au civil (sans représentation obligatoire) (Formulaire 15774*03)

Accéder au Formulaire – Cerfa 15774*03

Permet de faire appel pour une procédure civile sans représentation obligatoire.

Votre déclaration est à adresser à la**cour d'appel** ou en cas de tutelle au tribunal judiciaire.



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00